

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°73-2022-067

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2022

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie / SCPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2022-04-15-00002 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 13-2022 portant délégation de signature à Mme Sonia DEGORGUE, cheffe du service de la coordination des politiques publiques (4 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie / SGCD Secrétariat Général Commun Départemental

73-2022-04-15-00003 - Arrêté préfectoral n° SGCD73/2022-06 portant délégation de signature en matière d ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des crédits du ministère de l intérieur relatif aux collectivités locales et de l ANCT (2 pages)

Page 8

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-04-15-00002

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 13-2022 portant délégation de signature à Mme Sonia DEGORGUE, cheffe du service de la coordination des politiques publiques



Service de Coordination des Politiques Publiques Pôle Coordination et Ingénierie Territoriale

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 13-2022 portant délégation de signature à Mme Sonia DEGORGUE, cheffe du service de la coordination des politiques publiques

> Le préfet de la Savoie Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal BOLOT en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 24 août 2020 portant installation de M. Pascal BOLOT à la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 24-2021 du 28 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Juliette PART, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 51-2021 du 15 octobre 2021 portant délégation de signature à Mme Sonia DEGORGUE, cheffe du service de la coordination des politiques publiques,

Vu la note du 25 janvier 2022 portant affectation de Mme Claire PROST, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du pôle expropriations publiques et installations classées,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801

73018 CHAMBÉRY Cedex

Tél: 04 79 75 50 00/ Télécopie: 04 79 75 08 27

Mél : prefecture@savoie.gouv.fr Site internet : www.savoie.gouv.fr **Vu** la note du 30 mars 2022 portant affectation de M. Marc GENIX, chef du pôle coordination et ingénierie territoriale, adjoint à la cheffe du service de la coordination des politiques publiques,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Juliette PART**, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, délégation de signature est donnée à **Mme Sonia DEGORGUE**, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la coordination des politiques publiques, pour signer les actes, correspondances et transmissions diverses pour les affaires ressortissant à son service, y compris la liquidation des mémoires et factures, à l'exclusion :

- des arrêtés et décisions réglementaires, des arrêtés et décisions individuelles (ne sont pas concernés par cette exclusion les documents annexes),
- · des circulaires et instructions générales,
- des correspondances adressées :
 - 1. aux parlementaires,
 - 2. au président du conseil départemental (sauf les correspondances courantes avec les services du département),
 - 3. aux maires de Chambéry, Aix-les-Bains, La Motte-Servolex, Albertville et Saint-Jean-de-Maurienne (sauf les correspondances courantes avec les services administratifs ou techniques de ces municipalités).

Délégation de signature est donnée à **Mme Sonia DEGORGUE**, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la coordination des politiques publiques, au titre des subventions de l'État suivantes : DETR, FSIL, DSIL, DSID, FNADT, calamités publiques, réserve parlementaire, FRED.

Délégation de signature spéciale est donnée à **Mme Sonia DEGORGUE**, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la coordination des politiques publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale, afin de présider les instances qui suivent et signer les décisions qui en découlent :

- > conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST),
- > commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

<u>Article 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sonia DEGORGUE**, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la coordination des politiques publiques, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, par **M. Marc GENIX**, attaché territorial, adjoint à la cheffe du service de la coordination des politiques publiques et chef du pôle coordination et ingénierie territoriale, sur l'ensemble du champ de compétences du service de la coordination des politiques publiques et pour les seuls documents établis dans le champ de compétences de leurs pôles, par les chefs de pôle dont les noms suivent :

- Mme Léna PERRIN, attachée d'administration, cheffe du pôle expropriations publiques et installations classées,
- M. Gaël BODENAN, secrétaire administratif de classe supérieure, chef du pôle subventions de l'État, à l'exclusion des arrêtés et actes réglementaires (ne sont pas concernés par cette exclusion les documents annexes et les ampliations) et les correspondances aux élus dépassant le cadre administratif ou technique.

<u>Article 3</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc GENIX, attaché territorial, chef du pôle coordination et ingénierie territoriale, et dans la limite des attributions du pôle coordination et ingénierie territoriale, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Mme Josette DEBORTOLI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du pôle coordination et ingénierie territoriale.

<u>Article 4</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de <u>Mme Léna PERRIN</u>, attachée d'administration, cheffe du pôle expropriations publiques et installations classées et pour les affaires relevant de ce bureau, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :

- Mme Claire PROST, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du pôle expropriations publiques et installations classées pour les affaires relevant des expropriations,
- Mme Céline RAVOUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe du guichet unique des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour les actes relevant de la gestion administrative des installations classées, au titre du code de l'environnement :
 - accusé de réception du certificat de projet, certificat de projet,
 - accusé réception et demande de compléments à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale,
 - décision de soumission / dispense de réalisation d'une évaluation environnementale,
 - demandes de régularisation, de modification ou de complément de dossiers de demandes d'autorisation et d'enregistrement,
 - > accusé de réception de demandes d'autorisation et d'enregistrement,
 - demande d'avis aux services et collectivités,
 - demande de suspension de délai lors de demandes de complément de demande d'autorisations,
 - prolongation de la phase d'examen de demandes d'autorisation et d'enregistrement,
 - > accusé de réception de l'avis d'information au public sur l'avis favorable tacite de l'autorité environnementale,
 - > toutes correspondances relatives à la gestion administrative des ICPE.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Céline RAVOUX**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, la délégation de signature qui lui est conférée

sera exercée par M. Mathieu PONTIN, adjoint administratif principal de deuxième classe, pour l'acte suivant :

> bordereau de transmission vers les services administratifs.

<u>Article 5</u>: L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 51-2021 du 15 octobre 2021 portant délégation de signature à **Mme Sonia DEGORGUE**, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la coordination des politiques publiques, est abrogé.

<u>Article 6</u>: La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, la cheffe du service de la coordination des politiques publiques et les agents visés dans la présente délégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Chambéry, le 15 avril 2022

Le Préfet

Signé: Pascal BOLOT

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-04-15-00003

Arrêté préfectoral n° SGCD73/2022-06 portant délégation de signature en matière d ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des crédits du ministère de l intérieur relatif aux collectivités locales et de l ANCT



Secrétariat général commun départemental de la Savoie

Bureau des finances, de l'immobilier et de la logistique

Arrêté préfectoral n° SGCD73/2022-06 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des crédits du ministère de l'intérieur relatif aux collectivités locales et de l'ANCT

Le préfet de la Savoie Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal BOLOT en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 24 août 2020 portant installation de M. Pascal BOLOT en qualité de préfet de la Savoie ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: Pour ce qui concerne la compétence d'ordonnateur secondaire conférée au préfet de la Savoie, délégation de signature est donnée à Mme Juliette PART, secrétaire générale de la préfecture, pour la prescription et la validation des subventions, les recettes, la constatation du service fait, la signature des certificats de paiement et tous les actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes concernant :

- les crédits du ministère de l'intérieur relatifs aux collectivités locales BOP 119 et 122;
- les crédits de l'agence nationale de la cohésion des territoires BOP 112 ;
- les crédits de la mission « Relance », programme 362 « Écologie ».
- les crédits de la mission « Relance », programme 363 « Compétitivité »,

Sont exclues de cette délégation la réquisition du comptable public et la décision de ne pas se conformer à l'avis préalable du contrôleur budgétaire.

Article 2: Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des crédits du ministère de l'intérieur relatifs aux collectivités locales – BOP 119 et 122 – les crédits de l'agence nationale de la cohésion des territoires – BOP 112 – ainsi que les crédits pour les programmes 362 « Écologie » et 363 « Compétitivité » de la mission « Relance », délégation de signature est donnée aux agents ci-après désignés, pour les demandes d'achat, la constatation du service fait et tous les actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes, sous réserve des dispositions de l'article 3.

1. Prescripteurs valideurs:

- Mme Sonia DEGORGUE, cheffe du service de la coordination des politiques publiques ;
- M Marc GENIX, adjoint à la cheffe du service de la coordination des politiques publiques ;
- M. Gaël BODENAN, chef du pôle subventions de l'État.

2. Prescripteurs:

- Mme Sylvie NAGI, pôle subventions de l'État,
- Mme Barbara COMBET-BLANC, pôle subventions de l'État.

Article 3 : Sont exclues de la délégation de signature prévue à l'article 2 :

- la signature des engagements juridiques autres que ceux mentionnés dans ces articles,
- la réquisition du comptable public,
- la décision de ne pas se conformer à l'avis préalable du contrôleur budgétaire.

<u>Article 4</u>: L'arrêté préfectoral n° SGCD73/2021-28 du 4 octobre 2021 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des crédits du ministère de l'intérieur relatif aux collectivités locales et de l'ANCT est abrogé.

<u>Article 5</u>: Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Chambéry, le 15 avril 2022

Le Préfet

Signé: Pascal BOLOT